

Tulle, le vendredi 27 mars 2020

CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA COMMISSION PERMANENTE DU VENDREDI 27 MARS 2020

La commission permanente du Conseil départemental de la Corrèze, présidée par Pascal Coste, s'est réunie ce jour en présence de 8 élus et dans le respect de la distanciation.

Pour Pascal Coste : « Il est essentiel de pouvoir maintenir cette commission permanente, même sous une forme restreinte convenue entre les deux groupes politiques de l'assemblée, dans le but d'assurer la continuité des décisions du Département en faveur des Corrèziens durant cette période ».

Près de 2 millions d'euros de subventions ont ainsi été attribués pour des particuliers, des associations, des collectivités et des autres partenaires.

Le Département aux cotés des jeunes étudiants

L'accompagnement du Département en faveur des étudiants Corrèziens se caractérise avec l'attribution de 150 000 € au titre des bourses départementales d'enseignement supérieur et de l'apprentissage, ce qui représente 550 jeunes.

Le Département partenaire de tous les sports et de la vie associative

Le tissu sportif local et les clubs corrèziens sont fortement touchés en raison des annulations et reports des événements causés par la situation sanitaire. Pour poursuivre l'engagement du Département en faveur du développement de la pratique sportive, et confirmer son soutien auprès des nombreuses associations et de leurs équipes, les élus ont fait le choix d'attribuer plus de 250 000 € aux associations sportives. Et notamment, une enveloppe de 32 000 € en faveur de 59 sportifs de haut niveau qui portent les couleurs de la Corrèze au niveau national.

Le Département favorise l'amélioration de l'habitat des Corrèziens

Dans le cadre de son plan ambitieux en faveur de l'amélioration de l'habitat, et soucieux d'apporter plus de confort dans les logements des Corrèziens, le Département accorde 180 000 euros de subventions pour aider 60 foyers à : améliorer leur logement, l'adapter pour l'autonomie et l'isoler. En parallèle, ce dispositif contribue également à soutenir l'activité des entreprises artisanales locales.

Plus de 600 000 € en faveur des communes et des intercommunalités

Avec un total de 40 dossiers, l'attribution de ces subventions permet aux communes d'engager leurs projets et ainsi garantir l'activité des entreprises locales (aménagement d'espaces publics, assainissement, équipements, travaux d'eau et de voirie, ...).

Contact presse

Amandine **BARRAT**

Tél : 05 55 93 76 87

Port. : 06 59 68 03 01

abarrat@correze.fr



CORREZE
LE DÉPARTEMENT